



# LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois

*Joyeuses Fêtes de Noël*  
*Bonne Année 2023*



N°05 : Décembre 2022

# LE MOT DU MAIRE



Chers Thurysiennes et Thurysiens,

L'année 2022 s'achève, marquée par cette pandémie toujours présente mais aussi les problèmes de carburant, d'approvisionnement de différentes denrées alimentaires et le conflit ukrainien.

Heureusement, des manifestations ont pu être organisées durant l'année afin de redonner un peu de vie à notre village.

Un grand merci aux différentes associations pour l'organisation de leur loto, du goûter mensuel, d'un concours de pêche pour les jeunes, aux membres du conseil municipal et aux bénévoles qui ont aidé toute la journée de la brocante et des festivités du 14 juillet, sans oublier les enfants présents lors des commémorations du 8 mai et 11 novembre, qui chantent avec fierté « Le Chant des Partisans » et « La Marseillaise » et à ceux qui lisent devant toute l'assemblée le texte officiel du Ministère des Armées.

Prenez bien soin de vous et de vos proches, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2023.

Jérôme MARGOTTET  
Maire de Thury en Valois



# DE NOUS A VOUS

## LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

**MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00**

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

**Mardi 27 décembre 2022**

**Vendredi 30 décembre 2022**

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48



# AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

**Du LUNDI au VENDREDI**  
**(sauf le mercredi)**

**de 9 H 00 à 11 H 30**

**Les**

**MARDI et VENDREDI**

**de 16 H 30 à 19 H 00**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du **lundi 26 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus**. Vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq



# SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

❖ Habitants de la commune :

- 250 €

❖ Extérieurs à la commune :

- 350 €

Location de la vaisselle : 70 centimes d'euros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, il faut venir en mairie muni de votre pièce d'identité afin d'établir le contrat de location. Un nouveau moyen de paiement a été mis en place avec la trésorerie : PayFip, ce qui permet de payer directement en ligne. Si vous souhaitez effectuer le paiement en chèque ou espèce, vous pourrez le faire auprès de la trésorerie de Crépy en Valois.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## PASSEPORT - CARTE GRISE

## PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.



[www.ants.gouv.fr](https://www.ants.gouv.fr)

# RÈGLES DE BON VOISINAGE

## HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruit peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou encore qu'ils durent dans le temps.

## HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

## ABOIEMENTS DES CHIENS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage. Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs ou devant les portes des maisons.

## STATIONNEMENT GÊNANT

**Des véhicules sont stationnés sur les trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route**, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes. Il est rappeler que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**

Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.



## BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

# RECENSEMENT MILITAIRE



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

Pour rappel, depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

**Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois.** Une attestation de recensement vous sera remise (il n'est pas délivré de duplicata ; en cas de perte, il faudra demander un justificatif de recensement au Centre du Service National dont vous dépendez.)

Le recensement permet de convoquer les jeunes pour que soit effectuée la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. **Le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans.**

Attention : en cas d'absence de recensement et de participation à la JDC, il vous sera impossible de pouvoir passer des concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans !

Merci de vous présenter en mairie les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00 pour vous faire recenser.



# PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

## Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)



# DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

## PASS PERMIS CITOYEN :

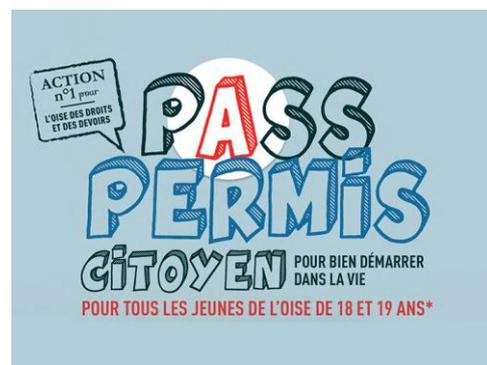
Mis en place depuis juillet 2021, le Pass Permis Citoyen a rencontré dès son démarrage, et rencontre encore, un franc succès. En effet, 7 conventions ont déjà été signées et actuellement, 4 jeunes filles et 1 jeune homme effectuent leurs heures de bénévolat, en fonction des besoins de la commune et de leur emploi du temps. Un grand Merci à tous ces jeunes pour leurs heures de bénévolat au profit de la commune, ils nous apportent une aide précieuse.

## QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de **600 €** octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1<sup>ère</sup> fois (de manière anticipée ou non)



## DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA GRIVETTE – DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Suite à un vote en Communauté de Communes comprenant les 62 communes adhérentes, 45 ont voté pour le transfert de compétence, 12 ont voté contre (dont Thury en Valois et La Villeneuve sous Thury) tandis que 15 communes ne se sont pas prononcées. Ce vote a donc adopté le transfert de la compétence de distribution de l'eau potable à la CCPV qui décidera dorénavant du prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Suite à une réunion fin novembre entre les membres du Syndicat de la Grivette et Mme GLAAS, en charge de ce dossier à la CCPV, il nous a été assuré que normalement le prix du m<sup>3</sup> ne changera pas en 2023 (0.70 €/m<sup>3</sup>).

Attention : le contrat avec la SAUR est reste valable jusqu'en 2028. Pour tout problème d'eau, merci de les contacter au 03.60.56.40.09 pour les urgences techniques (7j/7 et 24h/24).

L'augmentation du prix de l'eau de ces dernières années a permis d'effectuer des travaux de mise en sécurité du réservoir d'eau pour un coût total TTC de 42 000 €.

## DÉPENSES 2022 :

- Entretien voirie communale	6 155 €
- Entretien Bâtiments communaux	8 808 €
- Entretien Eclairage Public	2 520 €

- Acompte Diagnostic Travaux Eglise	6 000 €
- Rénovation Ancien Vestiaire	4 090 € (Acomptes Électricité)
	9 450 € (Porte, Fenêtres et volets)

### **PROGRAMME TRAVAUX ET SUBVENTIONS 2022 - 2023 :**

- Installation de 4 citernes défense Incendie : 18 870 € (Conseil Départemental)  
31 452 € (DETR)  
Travaux programmés en 2023 pour une dépense TTC de 75 485 €
- Travaux de Réhabilitation Station Epuration : 26 110 € (Conseil Départemental en attente)  
62 190 € (Agence de l'Eau Seine Normandie)  
Travaux commencés en novembre 2022 pour une dépense TTC de 134 038 €
- Rénovation Ancien Vestiaire : 5 686 € (Conseil Départemental)  
Travaux commencés en décembre 2022 pour une dépense TTC de 22 745 €
- Mise aux normes électriques Salle des Fêtes 1 400 € reçus (Conseil Départemental)
- Etude et Mise en sécurité Église 8 170 € reçus (Conseil Départemental)  
Reste à verser : 10 750 € (Conseil Départemental)  
Travaux commencés en 2021 pour une dépense TTC de 37 850 €

### **REPORTAGE SUR LE VILLAGE :**

Monsieur Daniel MARTIGNY, un amoureux de nos villages, a fait un charmant reportage sur notre beau petit village et cela bénévolement. Un grand merci à lui. Si vous ne l'avez pas encore vu, voici le lien pour visionner ce reportage sur sa chaine youtube :

<https://youtu.be/9XtxSc07Cy4>

### **UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL :**

La convention signée avec le club de football de Mareuil sur Ourcq a été reconduite pour une année, ainsi qu'une convention avec des jeunes pour leur permettre d'utiliser le terrain le dimanche après-midi, afin de pratiquer une activité « Ultimate Frisbee » sous la responsabilité d'un adulte.

### **CANTINE & INFLATION :**

Certains parents d'élèves se sont inquiétés du coût de la cantine pour l'année 2023, face à toutes les augmentations actuelles et futures.

L'Espace Valois Multien en charge de la cantine nous a répondu que pour 2022, le traiteur avait déjà majoré ses tarifs depuis septembre, avec une répercussion de cette majoration aux familles et à la commune (coût supporté par la commune supérieur à 5 € / enfant). L'EVM n'a pas encore d'information sur une potentielle augmentation supplémentaire en janvier 2023 mais ne manquera pas de revenir vers nous si cela devait être le cas.

Jérôme MARGOTTET  
Maire

# RECRUTEMENTS A LA MAIRIE

Notre agent des services techniques est amené à prendre sa retraite au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre candidature en mairie de Thury en Valois dès lecture de cet article car le Conseil Municipal aimerait que la nouvelle recrue soit formée en binôme avec M. Fabrice LE GOUËDEC. Un CCD vous sera proposé dans un 1<sup>er</sup> temps qui déboucherait sur un CDI si le poste convient.

**Si travailler dehors par tout temps ne vous effraie pas, si vous répondez présent en cas d'urgence (neige, arbres tombés etc.), que vous êtes bricoleur et polyvalent et que vous avez le permis « poids lourds », cet emploi est fait pour vous !**

Merci de nous transmettre votre lettre de motivation et votre CV, nous vous proposerons un entretien individuel.



Notre agent d'entretien des bâtiments communaux (Mairie, Ecole, Eglise et Salle des Fêtes) a dû nous quitter pour raisons de santé et nous profitons de ces lignes pour la remercier pour son dévouement et sa disponibilité. Valérie GAUMER a travaillé à la mairie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002 et son travail a toujours été apprécié. Nous lui souhaitons un bon rétablissement et une bonne continuation pour les années à venir.

Si vous êtes intéressés pour effectuer un minimum 12 heures de ménage par semaine dans les salles de classes (plus 45 minutes à la pause méridienne pour le protocole sanitaire COVID) et à la mairie, avec un complément de 2 heures minimum par mois pour le ménage à la salle des fêtes, merci de déposer votre lettre de motivation et votre CV en mairie. Un CDD vous sera proposé dans un 1<sup>er</sup> temps qui déboucherait sur un CDI si le poste convient.



Jérôme MARGOTTET  
Maire



# **NOUVELLES A PARTAGER**

## **ÉGLISE :**

Concernant l'Église, notre projet avance. L'architecte nous a fait une première étude extérieure du bâtiment et nous attendons le chiffrage pour pouvoir de nouveau compléter notre demande d'aide financière auprès de la Mission BERN.

A la demande de l'architecte, les quelques plots de sécurité resteront en place encore un certain temps afin de sécuriser les abords.

## **CHAPELLE DU CIMETIÈRE :**

Une étude de faisabilité pour effectuer la rénovation de cet édifice est en cours avec des entreprises. Deux solutions sont envisagées : soit une rénovation simple ou soit, si cela est possible, un aménagement en columbarium. Il va de soi que ces travaux seront entrepris uniquement si des subventions sont accordées.

## **TROUBLES DU VOISINAGE :**

Nous vous recevons régulièrement en rendez-vous pour divers problèmes de voisinages mais nous ne pouvons pas tout régler. Nous ne pouvons faire que des rappels à l'ordre, en appeler au respect de chacun, etc. C'est pourquoi, dans certains cas, si nous constatons que notre rôle de médiateur n'aboutit pas, nous vous conseillons de vous rapprocher du conciliateur de justice.

Son rôle est simple : toute personne ayant un différent avec un voisin, un commerçant, un artisan, peut solliciter un rendez-vous et saisir un conciliateur de justice, sans formalité.

Vous trouverez les coordonnées du conciliateur de justice de notre canton dans l'article du CCAS

Et enfin, désormais, vous avez la possibilité de faire un dépôt de plainte en ligne, voici l'adresse du lien :  
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

## **REGROUPEMENT DE RAMONAGE :**

A partir de l'année prochaine, nous vous proposons de bénéficier d'un groupement de ramonage, en accord avec un artisan qui travaille déjà sur notre commune. Les interventions s'étaleraient sur plusieurs jours et ce sera plus simple à gérer pour lui et pour vous, en évitant des frais de déplacement supplémentaires.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie afin de mettre en place ce groupement si un nombre suffisant de personnes y adhère.

## **VAN NUMÉRIQUE :**

Le van numérique mis en place fonctionne, des personnes de la commune et des alentours sont au rendez-vous et nous en sommes enchantés. Le van possède 3 ordinateurs, tablettes, Ipad mais vous pouvez aussi venir avec votre propre matériel pour mieux maîtriser son fonctionnement si vous le souhaitez. Le Van numérique s'installe chaque mardi sur la commune, de 9 h 00 à 12 h 00, avec prise de rendez-vous.

## **POMPES A CHALEUR :**

Au vue de toutes les augmentations que nous subissons tous, j'étudie la possibilité de transformer le

chauffage de nos bâtiments communaux. Des devis sont en cours pour installer des pompes à chaleur AIR/ EAU. La chaudière de la mairie est assez récente et elle serait notre plan B en cas de panne. Comme pour chaque projet de travaux, des demandes d'aides financières (SICAE) et des subventions seront faites. Rénover, améliorer, économiser, oui mais à moindre coût.

### **PRIME ÉNERGIE :**

Pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une réduction d'impôts pour leurs travaux d'énergie, d'autres solutions existent. Il y a une « Prime LECLERC », sous forme de bons d'achats, et d'autres enseignes participent aussi. Sur mes conseils, des habitants de Thury ont pu bénéficier de cette aide. N'hésitez pas à les solliciter.

### **CENTRE DE SANTÉ :**

Vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes dans un désert médical... Plus de généralistes sur Betz, la maison médicale de Crépy a été fermée mais heureusement remplacée par un centre de santé, à l'initiative d'une association citoyenne - loi 1901 à but non lucratif : les médecins y sont salariés. Ci-après, vous trouverez un article du vice-président de l'association vous apportant des précisions.

Sachez, que dans un avenir proche, des infirmières en pratique avancée pourront compléter l'équipe. Une infirmière en pratique avancée fait 2 années d'études en plus qu'une infirmière diplômée et travaille en coordination avec les généralistes. Elle peut effectuer des visites à domicile et palier aux besoins courants des patients tels que renouvellement d'ordonnance etc. mais toujours en lien avec un généraliste en cas de doute.

La mairie de Crépy en Valois a acté la vente d'un terrain pour permettre l'installation d'un Pôle médical par la polyclinique Saint-Côme. Ce pôle médical devrait ouvrir en février 2023 et vous y trouverez :

- Scanner
- Dialyse
- Laboratoire d'analyses médicales
- Centre de soins dentaires
- Kinésithérapeute

Notre souhait est de créer, au sein de notre canton, un centre de santé pour palier à ce désert médical. Après plusieurs réunions à Betz et Crépy en Valois, une équipe de référents est en place : Monsieur le Maire et moi-même en faisons partie. Nous ne vous promettons pas un centre de santé pour demain, mais le projet mûrit et c'est déjà une étape positive.

Si vous avez des questions, des propositions concernant ce projet, vous pouvez nous en faire part et nous ferons remonter toutes vos informations lors de nos prochaines réunions.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement lors de nos comptes-rendus de réunion et nos prochains bulletins.

En attendant, Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Thérèse LE GOUËDEC  
Adjointe au Maire

# Le Centre de santé du Valois à Crépy en Valois

Officiellement ouvert depuis le premier septembre 2021, le centre de santé du Valois, **installé dans des locaux loués sur le site de la maison médicale de Crépy en Valois**, 20 avenue de Senlis, vient de fêter son premier anniversaire.

Il fonctionne actuellement avec 3 médecins généralistes dont 2 sont maîtres de stage, 4 assistants médecins généralistes qui préparent leur thèse, 2 internes de 3<sup>ème</sup> année d'internat, 1 interne de 2<sup>e</sup> année de médecine générale, tous salariés ; en plus, 4 médecins libéraux (les docteurs Hersin, Fagny, Charpentier et un cardiologue, le docteur Botoro) exercent toujours à la Maison médicale, mais ne font pas partie de l'équipe du centre. Il accueille également deux nouveaux stagiaires tous les 6 mois. Quatre assistantes médicales spécialisées, dont un emploi financé par la CPAM, assurent l'accueil des patients et le fonctionnement administratif du centre.

Le centre, établissement à but non lucratif, pratique le tiers payant et il n'y a pas de dépassement d'honoraires. Il est médecin référent : il n'est donc pas nécessaire de consulter toujours le même médecin, ce qui peut être utile en cas d'urgence et d'absence de celui-ci. Le laboratoire d'analyses médicales travaille en coordination avec le centre de santé. Un service de radiologie est également disponible, mais il dépend de la polyclinique Saint Côme.

Pour l'instant, il faut prendre rendez-vous pour consulter soit directement au secrétariat, soit sur doctolib, soit par téléphone au 03.44.87.11.33. Les médecins libéraux ont chacun leur propre numéro. Il est possible d'être reçu sans rendez-vous en cas d'extrême urgence dans la limite des possibilités des médecins présents : il faut se présenter à l'accueil. Les visites à domicile sont aussi possibles aux mêmes conditions en cas d'impossibilité de se déplacer.

Pour autant, tout n'est pas parfait : il faut par exemple revoir l'accessibilité et les circulations dans les locaux, obtenir un financement pour ces travaux, trouver un logement pour les stagiaires qui viennent parfois de loin.

L'association de gestion du centre a fait réaliser récemment un audit financier par un organisme indépendant. Celui-ci a conclu à une situation financière saine. C'est d'autant plus remarquable qu'il n'a reçu jusqu'à présent aucune aide des collectivités locales sauf de la Région.

Elle vient de demander auprès de l'ARS la création d'une Antenne à Betz afin d'assurer une permanence médicale dans le cabinet existant, projet proposé par la Maire de Betz et soutenu par la CCPV.

La petite équipe de médecins et du professionnel du secteur médico-social en travaillant dans la création du Centre de santé, malgré tous les obstacles a fait reculer la désertification médicale dans notre secteur. Mais le Centre de Santé du Valois ne peut pas résoudre à lui seul le manque de médecins dans tout le sud est de l'Oise (et même au delà !).

La situation dans l'ancien canton de Betz devient catastrophique, ce territoire se trouve en **zonage prioritaire** : il n'y a plus aucun médecin à Betz ; deux médecins sur trois restant dans le canton, ont plus de 65 ans ; en quelques années, le nombre de patients sans médecin traitant a doublé (passant de 923 à 1824) dont une très forte augmentation des patients en Affection Longue Durée (de 13 à 162).

C'est pourquoi, envisager **dès maintenant**, la création d'un nouveau centre de santé dans ce secteur et pour cela, rassembler dans ce projet les communes, les habitants, les médecins et les professionnels de santé, permettra de sortir de ce désert médical.

L'association citoyenne pour des centres de santé dans le Pays de Valois est disponible pour y contribuer, elle propose des réunions d'information de proximité pour les personnes intéressées.

Contact : [centresantevaloisasso@gmail.com](mailto:centresantevaloisasso@gmail.com)

Christian MAX - Vice-président de l'Association Citoyenne pour des Centre de Santé

# BILAN ANNUEL DES TRAVAUX COMMUNAUX

## Poste électrique de Collinance :

Philippe et Lucette MONTIGNY et moi-même avons entrepris de modifier l'apparence du poste électrique de distribution situé à Collinance, avec l'accord de la SICAE.

La décoration finale est en cours de réalisation par Lucette MONTIGNY. Voici un aperçu de la transformation :



## Salle des fêtes :

Comme prévu, toute l'équipe travaux renforcée de M. MONTIGNY, de Elisa AUBERT et Colleen DELFRAISSY (heures citoyennes du Pass Permis), s'est mobilisée une partie de l'été pour reprendre les fissures, poser une toile de verre sur le mur du fond et repeindre la salle des fêtes ainsi que le sas d'entrée.

Merci à Daniel GRAUET pour son intervention pour la dépose et repose des radiateurs.



## Ancien vestiaire :

Les travaux de rénovation de l'ancien vestiaire du stade ont repris début septembre :

- Pose de faitières sur la toiture,
- Cassage de la dalle et passage des nouvelles canalisations d'évacuation et d'arrivée d'eau.
- Reprise de la dalle
- Préparation / Maçonnerie pour la porte d'entrée et une des fenêtres
- Dépose des barreaux et réfection des tableaux

Les prochaines étapes seront la pose des nouvelles fenêtres et de la porte d'entrée par la société FROMENTIN début décembre et l'électricité par la société THIHERELEC. A la suite, l'équipe travaux s'attaquera à la pose des cloisons et du plafond.

Pour rappel, une subvention de 30 % des sommes engagées a été obtenue auprès du Conseil Départemental.



## Bureau de la mairie :

Les autres chantiers nous ayant bien occupés jusqu'alors, la rénovation du bureau de la mairie a pris un peu de retard et devra attendre encore un peu, mais il n'est pas oublié ! Colleen DELFRAISSY, jeune du Pass Permis, a débuté le ponçage des lambris.

### **Enquête publique Zonage Assainissement :**

Réalisée par Madame CIAVATTI, commissaire enquêteur, du 20/09/2022 au 24/10/2022, celle-ci a permis de finaliser le zonage d'assainissement de la commune et de garantir les subventions obtenues pour les travaux de la station d'épuration. Nous pouvons désormais étudier et procéder aux différents travaux de rénovation du réseau.

### **Station d'épuration :**

Après plus d'un an et demi d'après discussions, négociations, dossiers de demande, les subventions demandées ont été finalement accordées pour l'une et malheureusement encore en attente pour l'autre :

- Conseil Départemental de l'Oise : 26 110 €
- Agence de l'Eau Seine Normandie : 62 190 €

Les travaux de rénovation ont commencés depuis mi-novembre par la société SAUR pour un montant de 134 038 € TTC. Si toutes les subventions sont bien accordées, il restera à charge pour la commune un montant de 45 738 € TTC.

Dans un premier temps, la réfection du poste de dégrillage sera faite avec un changement des pompes, ensuite sera mis en place un nouveau dispositif de levage du panier et des pompes et enfin la mise en sécurité avec pose de caillebotis et gardes corps.

Au printemps, ce sera au tour du clarificateur d'être repris et mis en sécurité, complété par la pose de bâches de stockage pour les boues. Le point d'entrée de la station sera équipé d'une sonde de surveillance pour les surverses en cas d'orage. Ce dernier point a été imposé par la police de l'eau.

### **Défense incendie :**

Le conseil municipal a obtenu les subventions demandées ont été accordées par la DETR pour 31 452 € et 18 870 € par le Conseil Départemental, soit un montant total de subvention de 50 322 € (80 % de la dépense HT).

Le coût de l'opération s'élève à 62 904 € HT, il reste à charge pour la commune 12 582 € HT.

4 citernes souples de 120 m<sup>3</sup> (capacité minimale imposée par les services de secours) vont pouvoir prochainement être installées et ainsi compléter notre défense incendie.

Les 2 premières seront installées en 2023 : l'une à Collinance et l'autre à Thury. Les 2 suivantes, les emplacements sont encore à définir.

### **Energies Vertes :**

Pour limiter les coûts des énergies électriques de la commune, des études de faisabilité et des demandes de devis ont été lancées pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, à la station d'épuration.



Jocelyne GOULAS  
Adjointe au Maire

# DES NOUVELLES DU SITE INTERNET COMMUNAL



A partir de janvier 2023, le site va être progressivement modifié dans son contenu et sa présentation, principalement :

- ❖ Dans l'annuaire, vous aurez accès aux adresses des sites :
  - Communes voisines
  - Communauté de Communes du Pays de Valois
  - Espace Valois Multien
  - Gendarmerie
  - SICAE OISE, SMDO (Déchetteries), SAUR...
- ❖ Une page « Livret d'accueil » sera créée, qui reprendra les thèmes du livret d'accueil « Bienvenue aux nouveaux arrivants » en lien avec les différentes rubriques, permettant un accès rapide à des numéros de téléphone utiles, en lien avec les rubriques habituelles du site.
- ❖ Les informations seront ponctuelles et apparaîtront dans la page d'accueil mise à jour, les informations permanentes seront classées chronologiquement dans les rubriques correspondantes.
- ❖ Dans « Communications », des alertes seront renseignées et mises à jour : les recommandations en cas de risques d'incendie, de pollution à l'ozone, de feux de forêts...
- ❖ Les photos seront regroupées en différents albums : cérémonies, travaux dans la commune, fêtes, Thury au fil des saisons...

N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions et suggestions, informations superflues, à compléter... Il en sera tenu compte.

Bonne visite !

Lucette MONTIGNY  
Conseillère Municipale

## **REGROUPEMENT D'ACHAT DE GRANULES**

Plusieurs habitants du village ont, je crois, un chauffage à granules. Sachant que l'année a été difficile pour les obtenir, une proposition vous est faite pour essayer l'an prochain de regrouper toutes les commandes si cela est possible, et surtout si vous êtes intéressés bien évidemment.

Je suis volontaire pour m'occuper de ce regroupement, merci d'avance de contacter la mairie au 03.44.87.23.14 afin de vous faire connaître.

Sylvie GILLES  
Conseillère Municipale

## **SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS**

Cette année, le Conseil Municipal a convié les enfants de 3 à 10 ans à une représentation de la troupe « Scènes en Valois » avec un spectacle de Noël intitulé : Les Bruits du Grenier.

22 enfants ont répondu présents et nous vous remercions de nous les avoir confié.

L'association « Scènes en Valois » nous a offert un charmant spectacle qui a été très apprécié de nos jeunes spectateurs et qui y ont bien participé.

La journée s'est terminée par la visite du Père Noël qui leur a offert un petit goûter à emporter.



Rassurez-vous, les plus grands n'ont pas été oubliés. 15 jeunes âgés de 11 à 15 ans se sont inscrits à une activité « Canoë » qu'ils pourront faire au printemps prochain.

Nous espérons que ces présents vous ont apporté ou vous apporteront de la joie. Bonnes fêtes de Noël et bonne année 2023 à tous.

La Commission « Fêtes et Cérémonies »

# FESTIVITÉ DU 14 JUILLET 2022

Cette année, nous avons renoué avec le 14 juillet ! La journée a commencé par un concours de pêche pour les enfants, à la mare située à l'entrée du village. Merci à tous ces enfants qui se sont prêtés au jeu de cette matinée de pêche et, qui, dans l'ensemble, a été fructueuse en poissons et qui s'est terminée par des petits cadeaux et une collation pour tous. Merci également aux parents et grands-parents pour les avoir encouragés et soutenus.



L'après-midi, a eu lieu un concours de pétanque avec de nombreux amateurs inscrits, le tout accompagné de challenges et autres récompenses pour tous, avec boissons et gâteaux. Merci à Messieurs Kevin GILLES et Brian JEANBAPTISTE d'avoir organisé ce concours.

Pour ceux qui ne jouaient pas à la pétanque, nous avons proposé quelques petits jeux d'antan pour les enfants tels qu'un « Chamboul'tout », un jeu de cerceaux et d'autres qui ont moins intéressés par manque d'amateur. Nous renouvelerons sans doute l'expérience pour l'année prochaine.



La journée s'est terminée avec un défilé de lampions mais avec la sécheresse, les bougies habituelles n'étaient pas autorisées.

Une fanfare venue du Nord nous a accompagné durant le défilé. C'était un groupe bien sympathique qui a apprécié la restauration proposée par la commune et qui nous a remercié pour notre accueil car je les cite : « nous n'avons pas l'habitude d'être reçu ainsi dans les villages ». Remerciements retournés pour la prestation proposée qui changeait de d'habitude.



Pour clôturer la soirée, un feu d'artifice a été l'apothéose de cette journée.

Un grand merci à Mesdemoiselles Elisa AUBERT et Colleen DELFRAISSY qui ont préparé tous les sandwichs de la fanfare et qui ont été présentes et actives toute la journée et la soirée.



Sylvie GILLES  
Conseillère Municipale



# VOTRE C.C.A.S.



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'opération des bons de fins d'années 2021 – 2022 a permis d'aider 3 familles bénéficiaires avec un colis et un bon d'achat chez « Ô MARCHÉ ».

Des aides aux personnes en difficultés pour effectuer le règlement de leurs factures électriques ont été apportées, tout en établissant un échéancier adapté aux revenus des demandeurs.

Des aides ponctuelles peuvent être apportées et l'ont été, notamment pour des sinistres subis par des habitants.

Les membres du CCAS tiennent à remercier les généreux donateurs qui contribuent par leurs dons à aider des personnes en difficulté. Leur geste est grandement apprécié et il est important de les remercier même s'il souhaitent rester anonymes, ils se reconnaîtront en lisant ces quelques lignes.

Cette année encore, grâce aux dons reçus, nous avons pu gérer un peu plus confortablement notre budget.

Voici quelques adresses utiles pour vous aider dans vos démarches et pour ceux qui ne désirent pas demander de l'aide en mairie :



Service Assistantes Administratives d'Accueil  
Service de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion  
Conseil départemental de l'Oise  
M.D.S. de Crépy-en-Valois  
14, Avenue Sadi Carnot  
60800 CREPY-EN-VALOIS

**ESPACE VALOIS MULTIEN**

**NOS COORDONNEES**

1 rue de la Fraternité – 60620 BETZ  
tél : 03.44.87.44.59  
email : [accueil@csevm.fr](mailto:accueil@csevm.fr)

☎ 03 44 10 44 30 (Standard)



[franceservices@csevm.fr](mailto:franceservices@csevm.fr)

### Conciliateur de justice :

**M. Gérard LARUELLE, auxiliaire de justice assermenté. Permanence gratuite ouverte le jeudi de 14h à 17h à la mairie de Nanteuil le Haudouin – sur rendez-vous au 03.44.88.38.06 ou au 06.10.29.12.62**

Le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit pour venir à bout de conflits en obtenant un accord amiable.

# CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ



Enfin... Nous nous sommes réunis à nouveau depuis le mois de mai 2022. Quel plaisir !!!

## Le Club Détente et Amitié est ouvert à tous et toutes sans aucune limite d'âge

Les membres du bureau sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou question diverse.



Sylviane ANTRAIGUE – Présidente - 03.44.87.28.47

Josette VAILLIÈRE – Trésorière - 03.44.87.30.28

Jocelyne NAIN – Secrétaire - 06.62.38.04.35



Vous êtes toutes et tous les bienvenus au club. En effet, le nombre des adhérents a diminué (départ, décès...) aussi, afin d'éviter la fermeture du club, nous serions heureux de vous accueillir pour nous retrouver 1 fois par mois.

Venez nombreux, quel que soit votre âge, nous vous attendons avec grand plaisir. Les goûters ont lieu le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à partir de 14 H 00 à la salle des fêtes.

Attention : le bureau sera renouvelé le **MERCREDI 11 JANVIER 2023** lors de l'assemblée générale qui sera suivie du goûter. **AVIS AUX VOLONTAIRES**

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An,



La présidente,  
pour le Bureau

# COMITÉ DES LOISIRS

Chers Thurysiens et Thurysiennes,

Tout d'abord, un grand merci d'avoir participé avec enthousiasme à notre premier loto du 6 novembre 2022.

Vos retours positifs sur les lots et l'organisation, vos remarques bienveillantes nous permettront de vous proposer l'année prochaine un loto encore meilleur !



Mais avant, nous avons beaucoup d'autres projets dont :

## Une Soirée dansante « Old School » années 80 - 90

qui se déroulera le **Samedi 25 Mars 2023** à la Salle des Fêtes

## Une journée « Fête de la Fraise »

en l'honneur d'une variété ancienne liée à notre village, la fraise **Vicomtesse Héricart de Thury**



Cette manifestation se déroulera le **DIMANCHE 11 JUIN 2023** en même temps que la brocante, avec des producteurs locaux de fraises et de fruits rouges, et des produits dérivés.

Nous vous proposerons également des animations diverses telles qu'un concours de la meilleure tarte à la fraise (un très beau robot pâtissier sera à gagner), un stand cocooning à base de cosmétiques à la fraise, des jeux et structures gonflables gratuits pour petits et grands ainsi qu'un espace restauration avec frites, hot-dogs et churros...

Nous aurons donc besoin de nombreux bénévoles.

Si vous souhaitez nous aider lors de cette journée,  
merci de nous contacter au 06 87 42 99 55.

Nous comptons sur votre participation et nous vous tiendrons informés lors du prochain bulletin de nos autres projets pour la fin d'année 2023 (Halloween, Noël...).

Passez de joyeuses fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2023



**Le Comité des Loisirs de Thury**

Facebook : [comité des loisirs de Thury-en-Valois](#)

Mail : [comitedesloisirsthury@gmail.com](mailto:comitedesloisirsthury@gmail.com)

# ETAT CIVIL

## NOS PEINES

M. Antoine HIDALGO le 11 mars 2022 à Thury en Valois (Oise)

Mme Yvette HONOCQ veuve GILLES le 30 juin 2022 à Thury en Valois (Oise)

M. Paul PETIT le 22 janvier 2022 à Compiègne (Oise)

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis



## NOS JOIES

### PACS



M. Dan DEVILLIERS et Mme Alicia DEBOTTE le 25 février 2022

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux pacésés

## NAISSANCE

Léandre CATY le 26 juillet 2022 à Compiègne (Oise)

Joy CESSÉLIN le 8 octobre 2022 à Meaux (Seine et Marne)

Ethan DA COSTA le 18 août 2022 à Senlis (Oise)

Paul LE BLANC le 08 avril 2022 à Meaux (Seine et Marne)

Daryl MALARD le 24 août 2022 à Meaux (Seine et Marne)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux concitoyens  
et  
adressons nos plus chaleureuses félicitations à leurs parents.



# INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63



Conseil Départemental: 03.44.06.60.60

Collège Marcel Pagnol : 03.44.87.20.47

Lycée Jean Monnet : 03.44.39.30.90

Lycée Robert Desnos : 03.44.39.45.50

Cabinet Médical Rue du Valet 60 620 BETZ  
09.72.51.33.33



Kinésithérapeute 03.44.87.33.30

SCM Centre Dentaire de Betz 03.44.87.33.06



## Pharmacies :

ROMBAUX 60 890 MAREUIL SUR OURCQ 03.44.87.39.97

DELAHAYE et SERVAIS 60 620 BETZ 03.44.87.20.18

## Point d'accueil SICAE OISE

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

104 rue Nationale

60 610 La Croix Saint Ouen

03 44 926 926



## L'accueil téléphonique SAUR

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

pour les appels consommateurs : 03.60.56.40.01

7j/7 et 24h/24 pour les urgences techniques : 03.60.56.40.09

## Les horaires d'ouvertures de nos points d'accueil clientèle dans l'Oise :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez vous de 13h30 à 16h30

AGENCE DE CREPY EN VALOIS

11 Rue St Eloi

60800 Crépy en Valois





RÉNOVATION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR  
ÉLECTRICITÉ | PLOMBERIE  
PARQUET | CARRELAGE | ISOLATION | PLACO  
PEINTURE | PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

DEPLACEMENT & DEVIS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

[l.bricoloise@gmail.com](mailto:l.bricoloise@gmail.com)

06 31 55 48 08

Antennes 101



## Ô MARCHÉ\*

1 Grande Rue 60 890 THURY EN VALOIS

Horaires d'ouverture :

Du Mercredi au Vendredi : 8 H 45 - 13 H 00

15 H 00 - 19 H 00

Le Samedi : 8 H 45 - 19 H 00

Le Dimanche: 8 H 45 - 15 H 00

03.64.23.61.65

[o.marche60890@gmail.com](mailto:o.marche60890@gmail.com)



Marie-Cécile HEURLIER

PEDICURE - PODOLOGUE

Diplômée d'Etat

Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue

60890 THURY-EN-VALOIS

03 44 87 23 09

## COEUR DE POIL

TOILETTAGE À DOMICILE

CHEZ VOUS OU CHEZ MOI

PROMENADE, EDUCATION CANINE

VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROUTIN

2, RUE DE LA FERME

60890 THURY EN VALOIS

06.59.82.44.66

COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR



## MIEL de THURY en VALOIS

Julie et Laurent COSSIN

29 Grande Rue

60890 THURY EN VALOIS

TEL : 0603291656

Apiculteur Siret 914.288.675



## Ecou'toutou

Quelques Canis

Toutes races

1 Grande Rue

60890 Thury En Valois

06.51.78.25.47



2013 - Ne pas jeter sur la voie publique

© 2013 - Tous droits réservés

## MR BARRIOS MANUEL



JARDINAGE ET TRAVAUX  
DIVERS  
CHEQUES EMPLOI SERVICE

62 RUE DE CREPY

60890 THURY EN VALOIS

03 44 87 52 94 / 06 87 56 51 54

Peau Neuve

06.37670474

Facebook: peau neuve - Linda